

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2CA-SH) - MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION PREPARATOIRE ET INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2008-2009

BIR n° 31 du 28 avril 2008

Réf : DAFOP n° 6 du 15 avril 2008

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, posent le principe d'un accès de droit à l'éducation. Cette éducation doit être dispensée en priorité dans l'école ou l'établissement le plus proche du domicile de l'élève, qui constitue son établissement de référence. Chaque établissement contribue désormais à assurer la continuité des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers - et notamment des élèves en situation de handicap - en lien avec les familles, et avec l'ensemble des partenaires concernés.

Pour aider les établissements dans leur mission, le décret du 2004-13 du 5 janvier 2004 institue un certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH). Il est destiné aux enseignants du second degré susceptibles de travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

L'examen est ouvert aux professeurs titulaires des lycées et collèges quel que soit leur corps, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

Une formation est prévue à l'intention des enseignants qui souhaitent préparer cet examen.

1. Organisation de la formation pour l'année 2008-2009 :

Pour l'année 2008-2009, la formation se déroulera de la façon suivante :

Formations implantées à l'IUFM de l'académie de Lyon - 5 rue Anselme - Lyon 4^{ème}

Options	Calendrier prévu Ensemble des options 6 semaines X 25h
Option A : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants	Période 1 Du 17 au 28 novembre 2008 Période 2 Du 19 au 30 janvier 2009 Période 3 Du 4 au 15 mai 2009
Option C : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.	
Option D : Enseignement et aide pédagogiques aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.	
Option F : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des EREA et SEGPA, enseignement pénitentiaire, dispositifs relais.	

Formation implantée à l'INS HEA – Suresnes :

Option B : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles et malvoyants	Trois périodes du 17 au 28 novembre 2008 du 5 janvier au 16 janvier 2009 du 23 mars au 3 avril 2009
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Recueil des candidatures :

Les candidatures individuelles doivent s'inscrire dans un projet explicite de l'établissement.

Les candidats à la formation doivent retourner le document figurant en annexe, **accompagné d'une lettre de motivation**, au Délégué académique à la formation des personnels, sous couvert du chef d'établissement, **avant le vendredi 6 juin 2008**. Ce document permet de préciser la situation administrative, la mission actuelle ou à venir auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, l'option choisie et les éléments qui motivent la candidature (projet d'établissement et implication du candidat).

Pour permettre aux services académiques d'anticiper les remplacements possibles pendant la formation, la formation sera organisée en trois sessions de deux semaines.

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 11 juin 2008 de 14h30 à 16h30 à l'intention des candidats à la formation et de leurs chefs d'établissements. Organisée par la DAFOP et par l'IUFM, elle permettra de présenter la formation et de répondre aux questions concernant sa mise en œuvre (cf. document annexe)

Un entretien sera proposé à chaque candidat, le **mercredi 25 juin 2008**, avant la réunion de la commission chargée de proposer la liste des stagiaires retenus pour l'académie de Lyon.

La liste des stagiaires pour les options A, B, C sera ensuite communiquée au ministère pour avis.

La liste des stagiaires des options D et F sera transmise aux établissements au début du mois de juillet.

3. Informations complémentaires :

Pour toute information sur l'organisation de la formation, il est possible de prendre contact avec :

- la DAFOP : 04 72 80 66 11 (ou 66-70) – ash.dafop@ac-lyon.fr : candidatures, calendriers et aspects administratifs ou sur le site : <http://www.ac-lyon.fr/> « Formation tout au long de la vie »
- l'IUFM (service commun de formation pour l'ASH) : 04 72 07 30 62 – www.lyon.iufm.fr/ash/index.html : organisation pédagogique de la formation.
- L'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA) : 01 41 44 31 00 - inshea@education.gouv.fr – www.inshea.fr (pour l'option B uniquement).